L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1878.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Executif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles productrices de la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'équilibre par la politique financière rétrograde et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant en pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tout homme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane nous ont dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par voie de reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres du Statute de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous mettons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation sûre à bas prix les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de
Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,
Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.
Tout à des prix raisonnables.
68 & 70 RUE DES REMPARTS
Côté Sud,
Entre Commerce et Gravier.
11 août—3m

H. CASSIDY & Co.,
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Vulture et agents pour la vente de draps en cotonnades, chemises de gros et en détail, draps, Redhe unies et fantaisie, à raies, pour toutes.
Fabriquants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Draperies, Rideaux, Stores et tentelles.
Redhe à dossiers, toiles cirées, aux prix de Salomon.
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord.
11 août—3m

Un médecin distingué vient de découvrir une foule de plantes telles que les Herbes intermittentes, la dysenterie, les maladies du foie, Fièvres : Pernicieuse, Bravadée, Angine, Constipation, Leptargie, Albumine, Flux, Vertige, Hydropisie, Maladies de Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Hémorragies, pour le pansement des Ulcères, des Hémorragies.
L'on prévient qu'on guérit toutes ces maladies en employant de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Rudel, et depuis que l'attention du monde a été appelée sur les propriétés curatives de cette plante, on a pu constater que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante un produit différent des autres, mais aussi formant le pendant de l'Eucalyptus, distingué cet composé sous le nom de l'Eucalyptus.
Le produit de l'Eucalyptus est complètement inoffensif et ne contient aucune substance du Poison.
Le produit de l'Eucalyptus, composé de la plante en question, est un préservatif sûr contre une foule de maladies.
En vente chez : BURKE & THOMPSON, No. 6 rue Conti, et COMOUPITOULAS & Co.

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de secours.

L'ASSOCIATION CHARITABLE [illegible] de la Nlle-Orléans, pour [illegible] depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, en [illegible] obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinquante membres actifs et [illegible], et leurs familles, les dépenses atteindraient [illegible] cette année, [illegible] ; leurs deux cent quatre-vingts orphelines, privées tant d'un parent ou de deux, [illegible] l'incompétence de la ville de payer le département; avec une saison épuisée, en rue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur, notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladies ou de privations.

En présence de ces faits, nous appelons, en toute humilité, à toutes les associations de même genre dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient donner, leurs moyens bienfaisants pervenir.

I. N. MARKS,
Président.

1er sept—

L'UNION FRANÇAISE.

Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions considérables, et la misère vient d'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigentes frappés atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but :

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à nous tous qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions :

Président Honoraire,
M. LEON BELLAGUET,
Gérant du Consulat de France.
Président, M. EDGARD LARUE,
Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.
Sect.-Correspondant : M. F. TUJAGUE,
et Trésorier, 111 rue de Chartres.
M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.
M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.
M. A. GUILLEMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.
M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Feydras et Dryades.
M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.
M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
M. E. EMRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.
M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.
M. G. E. MASTRAL, coin Conti et Passage de la Bourse.
M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.
M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, aussi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée;
Chagnard, même adresse;
Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane;
J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,

F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

Société Allemande de Secours.—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants :

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wunder, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward—Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann;
Cinquième ward—Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Krentz, Robert Meyer;
Onzième ward—Maximilian Hermann P. J. Kraemer, C. Assenbelmer, C. Kuemmel;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergans.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être remis par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les détenants d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le *mirand*, et devra être traité en vers.

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1264, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIGNY, ALFRED MERCIER,
RAOUL JURSCHVILLE.

L. S. L.
UNE AUTRE
GRANDE
OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 8 OCT., 1878.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE K.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à dix heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 8 OCT. 1878.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, est:		$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots à	1,000,		5,000
20 Lots à	500,		10,000
100 Lots à	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit: 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités suivant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit: 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités précédant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit: 900
1,857 Lots se montant à: $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Sadresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous, qu'un Grand Tirage de
8 OCT. 1878.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et données, incontestablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96.....RUE CONTE.....96
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, ont un excellent effet bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son affirmatif les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, le névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont remarqués sur des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le seul représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

PROCURATIONS. PASSEPORTS.
E. A. PEYROUX
— NOTAIRE —
89.....Passage de la Bourse.....89
Entre Conti et Bienville,
Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul. 27eod—1an

AUX DAMES!
Confections toile des meilleurs goûts,
Désinfectées aux prix de gros.
Confection de deux pièces, $2.50, confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier franc de port. Cinq et plus de cinq confections, expédiées par le courrier franc. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons de vendu des milliers, ils sont bien faits, élégamment garnis de beau noir de noir, et la partie supérieure est en batiste blanc.
La bretelle de 28 à 42; nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agentes et vendront 10 confections se verront une gratis.
Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne se tenant à droit à la nouvelle plume et au nouveau rédacteur de Foster. Adresser toutes les demandes à
G. W. FOSTER & CO.,
170 & 172 E. Madison St. Chicago
22juin—

A. BONNET, WM FRANTZ, H. OP
A. BONNET & CIE.,
65.....RUE ROYALE.....65
PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils ont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût chaloises spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques de Nouvelle-Orléans comme étant d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—Les prix des commandes et des réparations de tous genres, seront spécialement réduits de 25 pc
MM. Frantz, Opits et Krotha—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, dans ce genre de travail, pour les dames.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er août—1m—DMJ

AVIS IMPORTANT.
Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!
Le Blé empoisonné de Mitchell,
découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.
C'est tout simplement des graines de blé entières qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.
Il suffit d'en semer quelques-unes là où peut être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez
M. T. Creamer & Co.,
fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.
20 juin—3m. MwFD

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.
CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT DE être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le consulter l'offre, en outre à VENTE POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.
JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fournisseur de cuisine.
et plomb.
90.....rue Baronne.....90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

FABRIQUE DU SUD.
—DE—
EXTRAITS CONCENTRÉS
ATKINSON.
EXTRAITS - - - - - - SAVEUR.
POUR LA CUISINE.
Vanille, Limon, Fraise, Orange, Ananas, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Amande, Bananes.
Pourquoi acheter des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à un bon prix?
Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Ils sont bien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.
La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.
Fabriqués en vente par
W. T. Creamer & Co.
Chimistes,
Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.
A vendre, en gros, par Thos. W. G. LYON & Co., grocers, Nlle-Orléans, Lne.
Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur le place.
20juin—3m—MwFD

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Cachemire, etc.,
VIENT de transférer ses ateliers de No 15 de la rue Carondelet, au No 155 de la rue Conti, entre Carondelet et St. Charles, où il se flatte en véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que dans les vêtements sur mesure, ses prix seront aussi modérés que ceux des principaux magasins de confection.
Ses machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, en celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, entre les rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, comme autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

Le voie est terminée jusqu'à Donaldsonville : sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

Liste des lettres étrangères restantes au Bureau de la Poste le 15 Sept. 1878.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Arens Andrea.	Lavalle Désiré.
Augrain Paul.	Jacomo Henri.
Barnes Guiseppe.	Mayer Lawrence.
Bianco Guiseppe.	Mascarate Girolamo.
Bidaurt A.	Marsigo Stefano.
Bennet Prosper Jean.	Manfro Gaetano.
Bonnet George.	Matthias (Guiseppe.
Cendelli Nicola.	Malaga M. S.
Centaro Jean.	Magnus Moses.
Carnato (Guiseppe.	Mathias Felice.
Colzoni Giovanni.	Mitre Angelo.
Cannon Jean Baptista.	Olivi Jean.
D'Amico Giovanni.	Palmisano Guiseppe.
De Bruhon Joseph G.	Pagano Angelo.
Delaunay Jean Marie.	Rubin Francesco.
Mahon Alb.	Scarpa Michele.
Dupret Pierre.	Sarlo Guiseppe.
Fitzgibbon Jean.	Salmon Gaetano.
Fonte Pietro.	Tranchina Antonio.
Gonzales Tomas.	Zweiboel Alexander.
Kostoff Pierre.	Valles Jules.
Ingmiotti.	Vandiano Salvatore.
Jandain John E.	INITIALES
Lorath Michel.	A. D. G.

LISTE DES DAMES.

Bouillon Du Sen.	
Bayard Mme Hippolyte.	
Courvoisy Mlle Hélène.	
Dupuy Mlle Marie.	
Dupuy Mlle Madeleine.	
Dupuy Mlle Mathilde.	
Aymard Mme Marie.	
Aymard Mlle Madeleine.	
Aymard Mlle Mathilde.	
Aymard Mlle Marie.	
Vandiano Mlle Marie.	

A. S. RADSER,
Maître de Poste.

BOIS! BOIS!
Bois de toutes sortes.
REÇU CONSTAMMENT PAR LES STRAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARRON, No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, en cette de la Promenade Carondelet et de la rue Manda, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 135. S'adresser par la poste, Lock box 1060.
Aymeron de bois dans toutes les parties de la ville.
Bois de chêne (le meilleur) par corde, $6 50
Bois de Pêcher, " 4p 4 50
Cèdre et Pêche mêlés de " 4p 4 00
Bois mêlés (bois) fait aux marchands. Figue Tout le monde sans exception.
10 oct—3m
N. CARRÈRE. J. F. ROGAN.

Lieux d'enregistrement.
Mairie de la Nlle Orléans,
Hôtel de Ville, 30 août 1878.
Les lieux ci-dessus mentionnés ont été désignés comme lieux d'Enregistrement pour les divers Wards de la ville, à savoir:
1er Ward. Mr [illegible] rue St-Charles, coin [illegible]
2d " Mr [illegible] rue Carondelet, entre [illegible] et St-Joseph.
3e " No 4 rue Perdido, coin St-Charles.
4e " Rue des Remparts, coin Conti.
5e " Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e " No 120 rue Hôpital, près Bourbon.
7e " Coin Lafayette et Chartres.
8e " Coin Grande-Hommes et Poète.
9e " Coin Grande-Hommes et Elmire.
10e " Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e " Rue Washington, entre St-Charles et Prytanée.
12e " Avenue "Hosea."
13e " Coin Nord-Ouest de la rue Magnolia et Bordeaux.
14e " Rue Magnolia, entre l'Avenue Pelous et Octavie.
15e " A la Maison de Cour d'Algier.
16e " Maison de Cour—Gretna.
17e " Coin Hermann et Jefferson.
Ou appelle l'attention du public sur dernières élections de la section 16 de l'acte No 100, approuvé le 20 avril 1877.
ED. PILSBURY,
Maire.
30 août—6j
ANT. CARRÈRE, G. CARRÈRE,
E. L. CARRÈRE, CHAS J. CARRÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCAISSEURS ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, en tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA CHIENE A DRAINAGE DE LA RUE BRESVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, en celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

ASSOCIATION HOWARD.
Demandes de secours.
Les personnes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux bureaux ci-dessous:
Dans le District compris entre la Place Napoléon, le fleuve, la rue Dryades et la ville, à savoir:
A la pharmacie de M. MATTHEWS, coin Avenue Napoléon et Magazine.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiane, le fleuve et la rue Dryades.
A la pharmacie du Dr W. W